



IG ZUKUNFT PFLANZENSCHUTZ

CI avenir de la protection des plantes
CI futuro della protezione delle piante

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La CI avenir de la protection des plantes salue l'adoption d'objectifs contraignants pour la réduction des pesticides

Zurich, 11 février 2020

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E) veut fixer des objectifs contraignants en matière de réduction des quantités de produits phytosanitaires utilisés. Un projet d'acte législatif en ce sens a été mis hier en consultation. En entérinant de manière contraignante ces objectifs ambitieux, la CER-E propose un compromis réalisable qui répond aux préoccupations et aux demandes de la population. La CI avenir de la protection des plantes s'impliquera activement dans la mise en œuvre de ce projet.

La CER-E a mis hier en consultation un projet d'acte relatif à la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 19.475 Réduire le risque de l'utilisation de pesticides. Ce projet concrétise à l'échelon de la loi les objectifs de réduction des risques du plan d'action Produits phytosanitaires. Il prévoit une diminution de 50 % des risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires d'ici 2027.

C'est une proposition pertinente et efficace que fait ici la CER-E: en effet, les objectifs ambitieux fixés représenteront un défi considérable pour l'agriculture et les producteurs pendant de nombreuses années, mais contrairement aux initiatives visant à interdire les produits phytosanitaires, ils ne menacent pas leur existence même. En même temps, ils permettent de réduire fortement les risques liés aux produits phytosanitaires, ce qui répond à une demande légitime de la population en ancrant ces objectifs dans la loi. Les initiatives extrêmes n'ont donc plus de raison d'être.

La CI avenir de la protection des plantes (CI) et les organisations qui en sont membres s'impliquent déjà activement dans la mise en œuvre du plan d'action Produits phytosanitaires. Nous saluons le fait que les professionnels du secteur seront chargés d'assumer eux-mêmes, par des mesures appropriées, la responsabilité de la réduction des risques. Mais pour y parvenir, nous ne pouvons nous passer du soutien du gouvernement et de l'administration. La CI fera tout son possible pour réduire durablement les risques liés aux produits phytosanitaires grâce à l'innovation et à la formation.

Sans alternatives aux produits phytosanitaires, l'agriculture suisse est en péril. C'est ce que montre par exemple la punaise marbrée, qui pour la seule année 2019 a entraîné des pertes de récoltes qui se chiffrent à plusieurs millions. Pour limiter les dégâts, productrices et producteurs sont tributaires de l'action publique à qui il incombe de financer la recherche appliquée et d'homologuer les alternatives.

Contact:

Danial Naghizadeh

CI avenir de la protection des plantes

Téléphone: +41 44 266 68 60

E-mail: info@avenir-protection-plantes.ch



IG ZUKUNFT PFLANZENSCHUTZ

CI avenir de la protection des plantes
CI futuro della protezione delle piante

CI avenir de la protection des plantes

La CI avenir de la protection des plantes regroupe les producteurs, les transformateurs et les consommateurs. Son objectif est de répondre aux nouvelles revendications concernant la protection des plantes et d'élaborer des solutions viables. Celles-ci doivent contribuer à réduire encore les risques des produits phytosanitaires pour les humains et l'environnement. La CI a été fondée par cinq organisations de la filière : l'Union maraîchère suisse (UMS), la Fruit-Union Suisse (FUS), JardinSuisse, Swiss Convenience Food Association (scfa) et swisspatat. Le forum suisse des consommateurs (kf) y représente les intérêts des consommatrices et des consommateurs avec voix consultative.